

#zoom

Photovoltaïque



Le SIGERLy accompagne le développement des projets de solarisation de ses adhérents.

Il assure la gestion de l'exploitation de 15 installations photovoltaïques (PV) pour le compte de huit communes.*

Les enjeux

- **Massifier la production d'énergie renouvelable.**
- **Augmenter la robustesse du territoire** par davantage d'autonomie en matière de **production d'énergie décarbonée et de consommation locale**, réduisant ainsi son exposition aux crises énergétiques.
- **Valoriser son patrimoine public.**
- **Atteindre les objectifs de la loi APER**, qui confère aux communes un rôle central dans la planification du développement des énergies renouvelables.

En chiffres

3645 m² de panneaux photovoltaïques sur 15 sites gérés par le SIGERLy.

Une vingtaine d'études liées au photovoltaïque en moyenne par an



Le SIGERLy et le photovoltaïque en vidéo !

*Ce modèle n'est plus proposé par le SIGERLy actuellement.

Nos actions



Accompagnement des projets photovoltaïques de A à Z (étude d'opportunité, étude de faisabilité, étude structure, élaboration du cahier des charges, consultation, suivi des travaux et de l'exploitation).

Le SigerLy est lauréat du programme européen ELENA*. Ainsi, en cas de concrétisation du projet photovoltaïque, les études peuvent faire l'objet d'aides financières. Une partie de ces aides pourra, sous conditions, être reversée aux communes.



Cofinancé par la plateforme de conseil InvestUE de l'Union européenne.



Mise au point de dispositifs pour faciliter la solarisation des toits communaux (comme l'appel à manifestation d'intérêt pour mettre en relation les opérateurs et les communes autour de projets ciblés ou l'offre intégrée détaillée ci-après).



Gestion de 15 installations photovoltaïques.

Notre offre intégrée pour l'autoconsommation

Le SigerLy propose un service clé en main dédié aux communes qui souhaitent se lancer dans l'autoconsommation photovoltaïque. Il s'articule autour :

- **d'un accompagnement technique**, tout au long du projet ;
- **d'une avance remboursable**, entre 50 et 100 % du coût des travaux selon l'envergure du projet (plafond de 100 000 € pour les projets inférieurs à 120 kWc, plafond de 200 000 € pour les projets supérieurs à 120 kWc).



En savoir +
sur l'auto-
consommation



Mon contact au SigerLy pour le photovoltaïque

Amandine Bergeron – Chargée de mission photovoltaïque

→ amandine.bergeron@sigerly.fr
04 75 65 79 44



1, esplanade Miriam Makeba
Immeuble Organdi – entrée 18
69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04 78 84 98 27
Mail: accueil@sigerly.fr
Site: www.sigerly.fr

